

**Compte-rendu de réunion  
Groupe de travail “Envasement”  
à l’IAV le 28 janvier 2014**

---

**Présents :**

- Jean-Pierre ALLENOU, Ifremer
- Jean-Pierre ARRONDEAU, IAV
- Guy BERTHO, Mair de Camoël
- Xavier BLANQUER, DDTM 56
- Christophe DANQUERQUE, IAV
- Patrick GAY, APPAC
- Evelyne GOUBERT, UBS
- Michel GUIHEUX, CDBKLD
- Jean-Baptiste PIGOT, DSBV
- Jacques MATHIEU, CDBKLD
- Christophe PORCHER, Président Syndicat mytilicole de Pénestin
- Guy RIVAL, Président du Comité d’Estuaire, Maire de Billiers
- Flore SALAÜN, IAV

---

**Ordre du jour :**

- 1- Dragages expérimentaux effectués fin juin 2013 : présentation des conclusions des suivis environnementaux (Ifremer et IAV)
  - 2- Bathymétrie 2013 de l'estuaire de la Vilaine : première présentation et propositions de traitements à réaliser sur les données (UBS et IAV)
  - 3- Révision du dossier Loi/Eau : présentation des principaux points réglementaires et proposition de modalités d'organisation (DDTM56 et IAV)
-

## **1. DRAGAGESEXPERIMENTAUX DANS L'ESTUAIRE**

Des dragages expérimentaux ont été réalisés en juin 2013 dans le port de Tréhiguier, suite à la demande des professionnels du port pour maintenir l'accès à la cale. Le groupe de travail envasement de janvier 2013 avait validé le principe de dragages expérimentaux en juin 2013, avec la mise en place de suivis environnementaux spécifiques permettant de mesurer l'impact de ces dragages sur la turbidité et la bactériologie dans l'eau.

Les dragages ont été effectués du 24 au 28 juin 2013. Ils ont permis d'enlever 5 000 m<sup>3</sup> de vase dans le port, qui se sont néanmoins redéposées pendant l'été. En effet, la bathymétrie effectuée début septembre 2013 montre que le volume de vase déposé entre juillet et septembre est d'environ 5 000 m<sup>3</sup>. Cela correspond à la gêne remontée par les professionnels par rapport à l'accès à la cale de mise à l'eau dès fin août-début septembre.

Des suivis ont été réalisés par Ifremer et l'IAV. Deux rapports ont été rédigés, présentant le protocole de ces suivis et les conclusions. Ils sont disponibles sur le site de l'IAV, dans la partie Estuaire/Etudes et rapports. Les supports présentés en séance par Ifremer et l'IAV sont également disponibles sur le site internet de l'IAV, dans la partie Estuaire/réunions.

L'objectif du suivi d'Ifremer était de mesurer l'impact éventuel des travaux de dragage sur la turbidité dans l'estuaire de la Vilaine au regard des variations naturelles. La méthodologie a consisté à suivre en continu les valeurs de turbidité avant, pendant et après les travaux, à l'aide de sondes situées en amont et en aval du port de Tréhiguier.

L'objectif du suivi de l'IAV était de suivre l'évolution de la turbidité et de la bactériologie dans le panache de la Vilaine à l'aval des dragages, afin de mesurer l'impact des dragages sur la turbidité naturelle et la bactériologie du panache. La méthodologie a consisté à utiliser une bouée dérivante qui dérivait dans le panache de la Vilaine, et à faire des prélèvements d'eau en suivant la bouée.

Les conclusions des suivis, détaillées dans les supports de réunion et les rapports, sont les suivantes :

- Conclusions Ifremer :
  - Le suivi de la turbidité haute fréquence a mis en évidence le rôle majeur des courants de marée (flot et jusant) sur la remise en suspension des MES.
  - Les données disponibles ne permettent pas de mettre en évidence un impact des travaux de dragage sur l'évolution des turbidités
- Conclusions IAV :
  - Pas d'augmentation de la turbidité et de la bactériologie en aval des dragages : les dragages n'ont pas d'impact sur la turbidité et la bactériologie des eaux en aval

Sur la base de ces conclusions, les propositions suivantes ont été entérinées par le groupe de travail envasement ; elles devront être validées par le Comité d'estuaire pour une mise en place dès juin 2014 :

- pérenniser les dragages effectués lors des grands coefficients de marée de fin juin-début juillet à Tréhiguier,
- les intégrer dans le futur dossier de déclaration des dragages en estuaire,
- réaliser également des dragages sur le port de Tréhiguier lors des forts coefficients de marée de fin août-début septembre.

## **2. BATHYMETRIE 2013 DE L'ESTUAIRE DE LA VILAINE : PREMIERE PRESENTATION ET PROPOSITIONS DE TRAITEMENTS A REALISER SUR LES DONNEES**

Une bathymétrie complète de l'estuaire a été réalisée pendant l'été 2013. La dernière bathymétrie complète datait de 2007. Une première présentation succincte de cette bathymétrie a été réalisée en réunion, sur la base de sorties papiers grand format. Les premières conclusions qualitatives, notamment au regard de la bathymétrie de 2007, sont les suivantes :

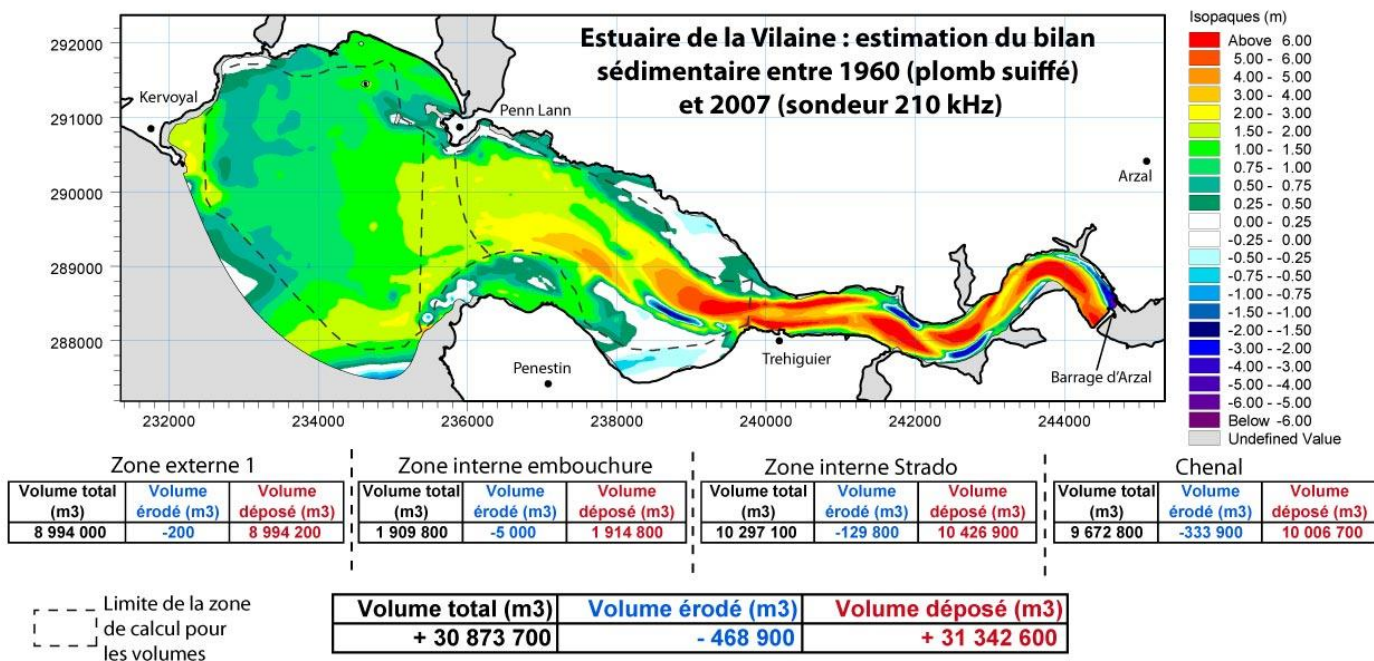
- La partie externe de l'estuaire a peu évolué entre 2007 et 2013,
- Le chenal interne s'est méandrisé et s'est un peu comblé jusqu'à Tréhigvuiet (notamment dans les parties les plus rectilignes du chenal), avec un exhaussement des vasières latérales et un creusement au niveau des méandres (creusement important du trou du Scal d'environ 1,5m),
- Les vasières du banc du Strado sont stabilisées ; cela peut s'expliquer notamment par la présence des pieux de bouchots abandonnés sur la rive gauche en face du Strado qui consolident la berge et ainsi empêchent le chenal de se déplacer.

Les cartes de la bathymétrie 2007 et de la différence entre la bathymétrie 2013 et 2007 sont présentées en fin du compte-rendu. Elles seront prochainement disponibles sur le site internet de l'IAV.

Des traitements plus poussés et quantitatifs seront réalisés par l'UBS, dans le cadre de la convention entre l'UBS et l'IAV. Evelyne Goubert a présenté les traitements qu'elle propose de réaliser sur la bathymétrie 2013, en l'intégrant dans les traitements déjà réalisés sur les bathymétries précédentes, et dont elle présenterait les résultats à un prochain groupe de travail envasement :

- Réalisation de carte isopaques (épaisseurs)
- Calculs de volumes érodés/préserverés par secteurs
- Évolution des volumes préserveés par secteur depuis 1960
- Analyses et interprétations des données :
  - En fonction des contextes hydrométéorologiques
  - Identification des phases et des conditions propices aux dépôts ou à l'érosion
  - Identification de la réponse des secteurs géographiques
  - Comparaison avec les simulations issues des modélisations avec le modèle hydrosédimentaire de l'estuaire de la Vilaine.

L'analyse d'évolution des volumes de vase déposés ou érodés dans l'estuaire entre 1960 et 2007 a été présentée en séance, à titre d'exemple. De part leur grand intérêt, le schéma et les données correspondantes ont été extraits de la présentation et sont présentés ci-dessous :



Ainsi, au total, un peu plus de 30 millions de m<sup>3</sup> de vases se sont déposés sur l'ensemble de l'estuaire de la Vilaine (en prenant en compte l'estuaire externe) depuis la construction du barrage d'Arzal.

### **3. REVISION DU DOSSIER LOI/EAU : PRESENTATION DES PRINCIPAUX POINTS REGLEMENTAIRES ET PROPOSITION DE MODALITES D'ORGANISATION**

Le dossier de déclaration des dragages au titre de la loi sur l'eau date de 2005, il y a donc obligation de le réviser pour 2015. C'est également une opportunité :

- pour faire un recensement exhaustif des besoins
- pour revoir / améliorer les suivis environnementaux de ces dragages
- pour élargir les plannings d'intervention, dans une logique d'entretien

Le travail sera réalisé en 2014 pour présenter un dossier pour la campagne 2015-2016. Il avait dit en séance qu'un prestataire réaliserait ce travail ; cette hypothèse est encore en réflexion. Il est possible que le travail soit mené en interne par l'IAV.

Il a été acté que le groupe de travail envasement constituerait le comité de pilotage de cette étude.

Xavier Blanquer de la DDTM56 a ensuite présenté les différents points réglementaires que le groupe de travail doit connaître avant de débiter le renouvellement du dossier loi sur l'eau des dragages.

Tout d'abord, des investigations préalables doivent être menées : des analyses physico-chimiques en vue de caractériser la nature et la qualité des matériaux à extraire. Elles sont réalisées sur la base d'un plan d'échantillonnage (validé par la police de l'eau) qui prend en compte :

- Le volume de sédiments à extraire (profondeur à atteindre)
- La situation du port concerné (Type – nombre de places – situation hydrologique-pollution éventuelle)

En Vilaine (milieu ouvert au sens de la circulaire du 14/06/2000) et pour un volume de 25 000m<sup>3</sup> annuel on peut envisager 1 échantillon moyen (3 prélèvements) par zone à draguer.

Du résultat des analyses de sédiment au regard des seuils N1 et N2 définis dans l'arrêté du 9 août 2006 (métaalloïdes – PCB- TBT – HAP) découlera la procédure administrative à laquelle est soumise le dossier : autorisation ou déclaration. On devrait toujours se situer en déclaration si les résultats sont les mêmes que pour le dossier de 2005.

Le dossier de déclaration doit comporter notamment :

- Un document :
  - indiquant les incidences du projet sur le milieu aquatique en fonction des procédés mis en œuvre,
  - des modalités d'exécution des travaux, de la nature des eaux affectées et compte tenu des variations saisonnières et climatiques
  - comportant l'évaluation des incidences Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.
  - Compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux.
  - précisant les mesures correctives ou compensatoires envisagées. (évolutions à prévoir)
- Les moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus

Concernant Natura 2000, l'objectif du régime d'évaluation des incidences est de prévenir d'éventuels dommages après avoir identifié les sites Natura 2000 pouvant être affectés par l'opération de dragage et d'immersion. Le contenu de l'évaluation est ciblé sur les habitats et espèces ayant motivé la désignation Natura 2000.

En estuaire de Vilaine, des sites Natura 2000 existent au titre de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats. Néanmoins aucun porteur de projet n'a été désigné pour l'instant ; ainsi aucun document d'objectif n'est élaboré. La partie relative à l'étude d'incidences Natura 2000 sera donc très légère dans le dossier car on ne pourra se référer à aucun document existant.

Par ailleurs, pour répondre aux préconisations du SDAGE Loire Bretagne approuvé le 18 novembre 2009 :

- il faudra prendre des dispositions pour réduire limiter ou supprimer les rejets en mer (SDAGE 10B) : assurer la prévention efficace de toute nouvelle dégradation de l'état des eaux et milieux aquatiques ; par exemple : aire de carénage - Fiabiliser les systèmes d'assainissement - Equiper les ports de plaisance et les mouillages pour la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets,...
- il faudra éventuellement s'appuyer sur la modélisation hydrosédimentaire réalisée en 2012 pour répondre à la 10B-1 (« réalisation de plan de gestion des dragages ou des opérations de désenvasement ») et réaliser un calendrier des besoins (un planning).

